

De meilleures définitions pour une action plus efficace.

ROCQUE Sylvie ; TRÉPANIÉ Nathalie ; LANGEVIN Jacques ; DIONNE Carmen ⁽¹⁾

Selon la proposition de révision du concept de handicap (CQCIDIH/SCCIDIH, 1991 ; 1993), celui-ci serait le produit de l'interaction entre les déficiences ou incapacités de l'individu et les obstacles issus de l'environnement. Cependant, une analyse de la définition proposée de ce concept «obstacle» révèle qu'il est si étroitement lié à celui de handicap que l'un définit l'autre et vice versa. Pour éviter cette tautologie, nous soumettons une clarification du concept d'obstacle basée sur la réalisation d'une activité. Selon cette proposition, lorsqu'une personne interagit avec un élément de l'environnement s'opposant à la réalisation d'une activité, elle vit alors une situation de handicap. Nous illustrons enfin le processus de production de situations de handicap en situant la personne et la réalisation de ses activités dans un environnement précis. Ces propositions constituent une réflexion visant la clarification des cibles d'intervention auprès des personnes présentant des déficiences ou des incapacités.

Les efforts consentis par le Comité québécois et la Société canadienne de la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CQCIDIH/SCCIDIH ; 1991 ; 1993), afin de clarifier les concepts de déficience, incapacité et handicap, doivent trouver écho dans l'ensemble de la communauté (parents, chercheurs, intervenants, etc.). Ils permettent de mieux circonscrire leur nature respective dans le but d'intervenir de manière plus efficace auprès des personnes concernées.

Les définitions proposées par les CQCIDIH/SCCIDIH et les modèles qui en découlent actualisent ce que l'on semble admettre dans de nombreux domaines (psychologie, sociologie, médecine, éducation, notamment) à savoir le lien inextricable personne-environnement. Dans cette optique, les propositions des CQCIDIH/SCCIDIH sont très séduisantes compte tenu de cette dynamique interactive personne-environnement qu'elles mettent en évidence.

Ce que nous proposons les CQCIDIH/SCCIDIH est prometteur à bien des égards. D'abord

les définitions permettent d'atténuer la trop lourde confusion qui persiste encore, malheureusement, entre les concepts de déficience et d'incapacité. Ensuite le modèle proposé du processus de production des situations de handicap incite à percevoir le handicap comme étant la résultante de l'interaction personne-environnement.

Cet ensemble de propositions permet sans doute de modifier le vocabulaire utilisé pour désigner des états, des faits et des situations mais il permet également d'envisager certaines perspectives d'intervention ayant pour but d'éviter partiellement ou même totalement la production de situations de handicap. En effet, les propositions des CQCIDIH/SCCIDIH incitent à ne plus considérer le handicap comme étant la conséquence inéluctable de déficiences ou d'incapacités.

La situation nous apparaît claire en ce qui concerne les concepts de déficience et d'incapacité. Cependant, les concepts d'environnement, de handicap et de situation de handicap nous semblent dans un état de développement moins avancé. Dans le but de contribuer de façon posi-

(1) Université de Montréal - Département de psychopédagogie et d'andragogie.

ve
glig
rom
rega
au m
tion

L'er
DIH
conc
plus
men
mair
DIH
ce de
impo
mém
modè
de ha

L
ment
sonne



ve aux travaux des CQCIDIH/SCCIDIH sans négliger la prise en considération des facteurs environnementaux, nous proposons une réflexion au regard de ces concepts et quelques modifications au modèle du processus de production de situations de handicap.

L'environnement

Dans les propositions des CQCIDIH/SCCIDIH (1991 ; 1993), nous pouvons constater que le concept d'environnement n'est pas défini. Tout au plus y retrouvons-nous une classification d'éléments constituant l'environnement d'un être humain, éléments qualifiés par les CQCIDIH/SCCIDIH de facteurs de l'environnement. Cette absence de définition constitue, selon nous, un problème important puisque l'environnement est à la base même de la redéfinition du handicap ainsi que du modèle du processus de production de situations de handicap.

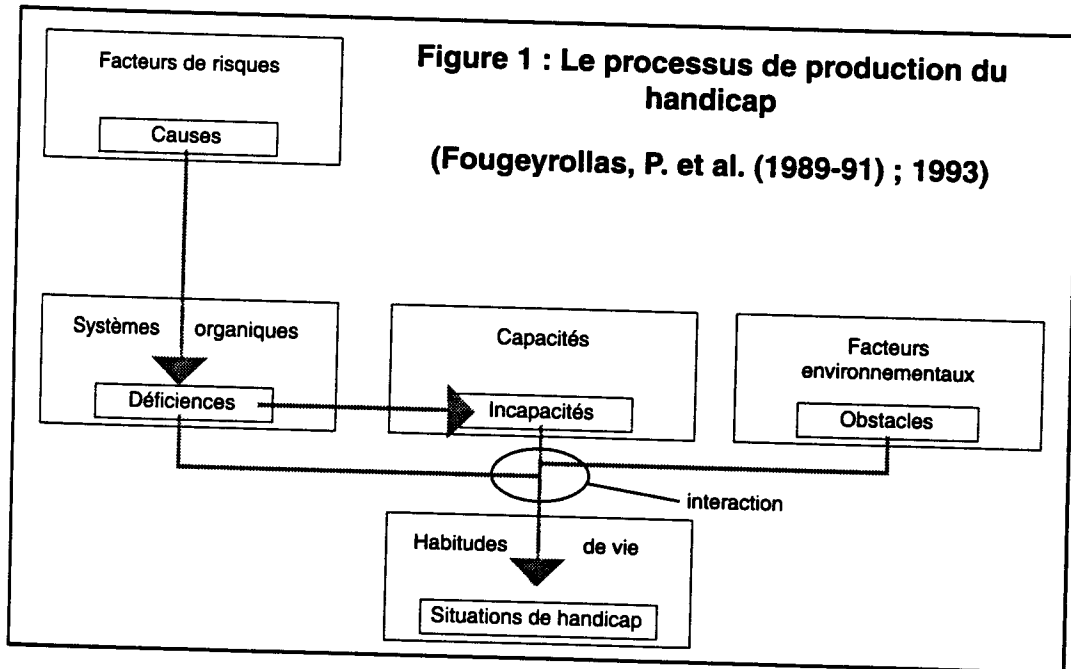
Legendre (1993 ; p. 544) définit l'environnement comme étant un "ensemble d'éléments (personne, choses, conditions), plus ou moins organi-

sés, et système de forces qui constituent, à un moment donné, un cadre vital au sein duquel un organisme se trouve consciemment ou non en relations d'interdépendance". Cet ensemble d'éléments est donc un cadre contextuel de vie pour une personne.

En plus de nous fournir une base pour la compréhension des concepts de handicap et de situations de handicap qui lui sont tributaires, cette définition nous permet de porter un jugement critique sur le modèle du processus de production de handicap tel que proposé par les CQCIDIH/SCCIDIH (figure 1).

Tel que présenté, ce modèle nous incite à percevoir l'environnement comme étant une composante parallèle à la personne et non comme son cadre de vie. Il nous paraît plus juste de considérer la relation d'appartenance de la personne à l'environnement. Cet environnement constitue le cadre de vie d'une personne, le contexte dans lequel elle est insérée pour réaliser un ensemble d'activités.

Cette définition de l'environnement que nous utilisons constitue la base de la réflexion et de la critique qui suivent.



Des définitions tautologiques

Les propositions de définitions de handicap et de situations de handicap témoignent de la préoccupation de la dynamique interactive personne-environnement en plus de permettre d'en saisir la nature contextuelle. Cependant, ces propositions donnent naissance à une tautologie susceptible de nuire aux travaux terminologiques des CQCIDIH/SCCIDIH et, en conséquence, aux interventions souhaitables pour réduire voire enrayer les situations de handicap.

Reprenons d'abord textuellement les propositions des CQCIDIH/SCCIDIH (1991 ; 1993).

Le handicap est défini comme étant une "perturbation pour une personne dans la réalisation d'habitudes de vie compte tenu de l'âge, du sexe, de l'identité socioculturelle, résultant d'une part, de déficiences ou d'incapacités et d'autre part, d'obstacles découlant de facteurs environnementaux" (p. 72).

L'obstacle est défini comme étant un facteur environnemental qui "lorsqu'entrant en interaction avec les déficiences ou incapacités d'une personne, crée une situation de handicap dans ses habitudes de vie" (p. 73).

Le premier élément que l'on peut constater, après la lecture de ces définitions, c'est qu'elles provoquent un certain malaise. En effet, pour déterminer le handicap, il est essentiel de définir l'obstacle. Pour déterminer l'obstacle, il est essentiel de saisir la nature de la situation de handicap, laquelle ne peut se saisir que par la détermination de l'obstacle!... L'analyse systématique confirme le malaise en révélant une tautologie.

Pour illustrer notre démarche d'analyse, nous proposons la transposition de chacune de ces propositions en modèle symbolique formel, c'est-à-dire en "modèle alphanumérique caractérisé par l'utilisation de symboles logiques et mathématiques" (Legendre, 1993 : 871). L'avantage de ce type de représentation est de faciliter la lecture d'une proposition verbale.

Les obstacles environnementaux (Oe) sont des

facteurs environnementaux (Fe) qui "lorsqu'entrant en interaction avec les déficiences ou incapacités d'une personne (DIp) (...) créent une situation de handicap (Sh) dans ses habitudes de vie (Hv) (p. 73)." Cette définition peut s'illustrer par le modèle symbolique formel suivant :

$$Oe = f [Fe, DIp \Rightarrow Sh (Hv)].$$

Les obstacles environnementaux (Oe) sont fonction (f) des facteurs environnementaux (Fe) en interaction avec les déficiences ou incapacités de la personne (DIp), créant ainsi une situation de handicap (Sh) dans ses habitudes de vie (Hv).

Un facteur de l'environnement doit créer, pour une personne, une situation de handicap pour constituer un obstacle. La nature de l'obstacle est donc relative à la situation de handicap produite par l'interaction personne-facteurs environnementaux.

Le handicap (H) se définit comme "une perturbation (P) pour une personne dans la réalisation d'habitudes de vie (Hv) compte tenu de l'âge, du sexe, de l'identité socioculturelle, résultant d'une part, de déficiences ou d'incapacités (DIp) et d'autre part, d'obstacles (O) découlant de facteurs environnementaux (Fe) (p. 72)." Sous la forme de modèle symbolique formel, nous obtenons l'expression suivante :

$$H = P (Hv) = f (DIp, Oe).$$

Le handicap (H) est une perturbation (P) dans les habitudes de vie d'une personne (Hv) fonction (f) de l'interaction entre les déficiences ou incapacités (DIp) et les obstacles de l'environnement (Oe) (découlant de facteurs environnementaux)...

La représentation symbolique formelle obtenue précédemment nous permet de remplacer le terme obstacle par la représentation qui lui est propre. Nous obtenons alors l'expression suivante :

$$H = P (Hv) = f [DIp, (Fe, DIp \Rightarrow Sh (Hv))]$$

Le handicap (H) est une perturbation (P) dans les habitudes de vie d'une personne (Hv) fonction (f) de l'interaction entre les déficiences ou incapacités (DIp) et les obstacles de l'environnement

(Oe)
ronne
cienc
ainsi
tudes

C

met

mêm

des

hand

font

teurs

incap

tion

E

se de

prod

tions

alors

C

tible

DIH

pour

F

qu'il

nem

cifiqu

dans

A

(O)

(Ee)

d'un

F

résu

cons

natur

tion

que

tuam

qu'u

tacl

I

alors

(Oe) : lesquels sont fonction (f) des facteurs environnementaux (Fe) en interaction avec les déficiences ou incapacités de la personne (DIp), créant ainsi une situation de handicap (Sh) dans ses habitudes de vie (Hv).

Cette modélisation symbolique formelle permet donc de démontrer clairement l'utilisation de mêmes rapports entre les éléments de définitions des concepts d'obstacles environnementaux et de handicap. Ainsi, les définitions des deux concepts font référence à la même interaction entre les facteurs environnementaux et les déficiences ou les incapacités de la personne pour expliquer la création d'une situation de handicap.

En d'autres mots, l'obstacle environnemental se définit en fonction de la situation de handicap produite et vice versa. Bref, dans les deux propositions, le prédicat n'éclaire pas plus l'argument alors que telle devrait être sa fonction.

Considérant que cette confusion est susceptible de ralentir les travaux des CQCIDIH/SCCIDIH, nous suggérons les propositions suivantes pour ces deux concepts.

Pour le concept d'obstacle, nous suggérons qu'il soit précisé dans la perspective de l'environnement, tel que défini précédemment, et plus spécifiquement en regard de l'activité de la personne dans cet environnement.

Ainsi, nous définissons le concept d'obstacle (O) comme étant un élément de l'environnement (Ee) qui s'oppose à la réalisation de l'activité d'une personne (Ac).

L'opposition à l'action ou à l'obtention d'un résultat nous semble un élément fondamental à considérer. Cela permet en effet de déterminer la nature de l'obstacle non pas en la liant à la situation de handicap mais bien aux besoins et aux buts que se fixe une personne. C'est donc en constituant une entrave à la réalisation d'une activité qu'un élément de l'environnement devient un obstacle.

Dans l'optique de notre proposition, il devient alors possible de qualifier les éléments d'un envi-

ronnement particulier. Certains d'entre eux pourront être "négatifs" en entravant la réalisation d'une activité. D'autres éléments de l'environnement pourront être "positifs" en facilitant cette réalisation. Enfin, d'autres éléments de l'environnement pourront être "neutres", c'est-à-dire qu'ils n'influenceront en rien l'action ou l'atteinte d'un objectif poursuivi par un individu. La qualité d'un élément de l'environnement est donc tributaire de l'action envisagée ou d'un but à atteindre ainsi que des déficiences et, ou incapacités de la personne.

Aussi, les CQCIDIH/SCCIDIH définissent le handicap et non la situation de handicap. Pour notre part, nous croyons plus juste de parler de situation de handicap. En effet, cette expression témoigne de façon plus éloquente de la dynamique personne-environnement d'une part, et d'autre part, révèle la dimension contextuelle de cet état de faits.

Dans cette optique, nous définissons la situation de handicap comme étant une perturbation (P) dans l'action d'une personne (A) résultant d'une interaction entre ses déficiences et, ou ses incapacités (DIp) et d'un ou plusieurs obstacles (O) d'un environnement particulier qui entrave(nt) la réalisation d'une activité (Ac) dans ce contexte.

De la même façon que précédemment, nous illustrons maintenant nos propositions par une modélisation symbolique formelle.

$$O = Ee \text{ Ac.}$$

L'obstacle (O) est un élément de l'environnement (Ee) qui s'oppose (l) à la réalisation de l'activité d'une personne (Ac).

$$Sh = P(A) = f(DIp, O)$$

La situation de handicap (Sh) est une perturbation (P) de l'action d'une personne (A) résultant d'une interaction entre ses déficiences et, ou incapacités (DIp) et l'obstacle (O).

En remplaçant, dans cette dernière formule, les valeurs propres à la définition d'obstacle, nous sommes assurés de la non-utilisation des mêmes rapports entre les éléments pour définir des concepts différents.

$$Sh = P(A) = f(DIp, Ee, Ac)$$

La situation de handicap (Sh) est une perturbation (P) de l'action d'une personne (A) résultant d'une interaction entre ses déficiences et, ou incapacités (DIp) et un élément de l'environnement (Ee) qui s'oppose (I) à la réalisation d'une activité (Ac).

En plus de définir de façon plus précise la nature des situations de handicap, nous ajoutons ainsi deux éléments à notre proposition.

Le premier est relatif à l'objet de la perturbation propre à la situation de handicap. En liant la perturbation aux habitudes de vie, la proposition des CQCIDIH/SCCIDIH limite considérablement les contextes susceptibles de constituer des situations de handicap. A notre avis, une activité occasionnelle (ponctuelle) peut également se transformer en une situation de handicap. Cette perturbation est certes moins exacerbante pour une personne que ne peut l'être une perturbation dans la réalisation de ses habitudes de vie telles que définies par les CQCIDIH/SCCIDIH, c'est-à-dire liées à des activités de survie et d'épanouissement, lesquelles sont nécessairement récurrentes. Il n'en demeure pas moins que la perturbation d'une action en vue de la réalisation d'une activité occasionnelle (ponctuelle) constitue également une situation de handicap.

Le second élément est relatif à la mise en évidence du processus de production d'une situation de handicap, c'est-à-dire : l'interaction des déficiences et, ou des incapacités d'une personne et l'élément de l'environnement qui s'oppose à la

réalisation d'une activité dans ce contexte.

Dans cette optique, le processus de production de situations de handicap peut résulter de l'interaction directe de la personne avec un environnement conçu en fonction d'une certaine normalité qui ne respecte pas ses déficiences et, ou ses incapacités. Ainsi, l'absence de moyens ou la présence de moyens inadéquats pour pallier les obstacles peuvent également amplifier le processus de production de situations de handicap.

En reprenant le processus de production de handicap, découlant du système de classification des déficiences, incapacités et handicaps proposés par les CQCIDIH/SCCIDIH (1991 ; 1993) et nos propositions, nous sommes à même de soumettre le modèle suivant pour illustrer le processus de production de situations de handicap (Figure 2).

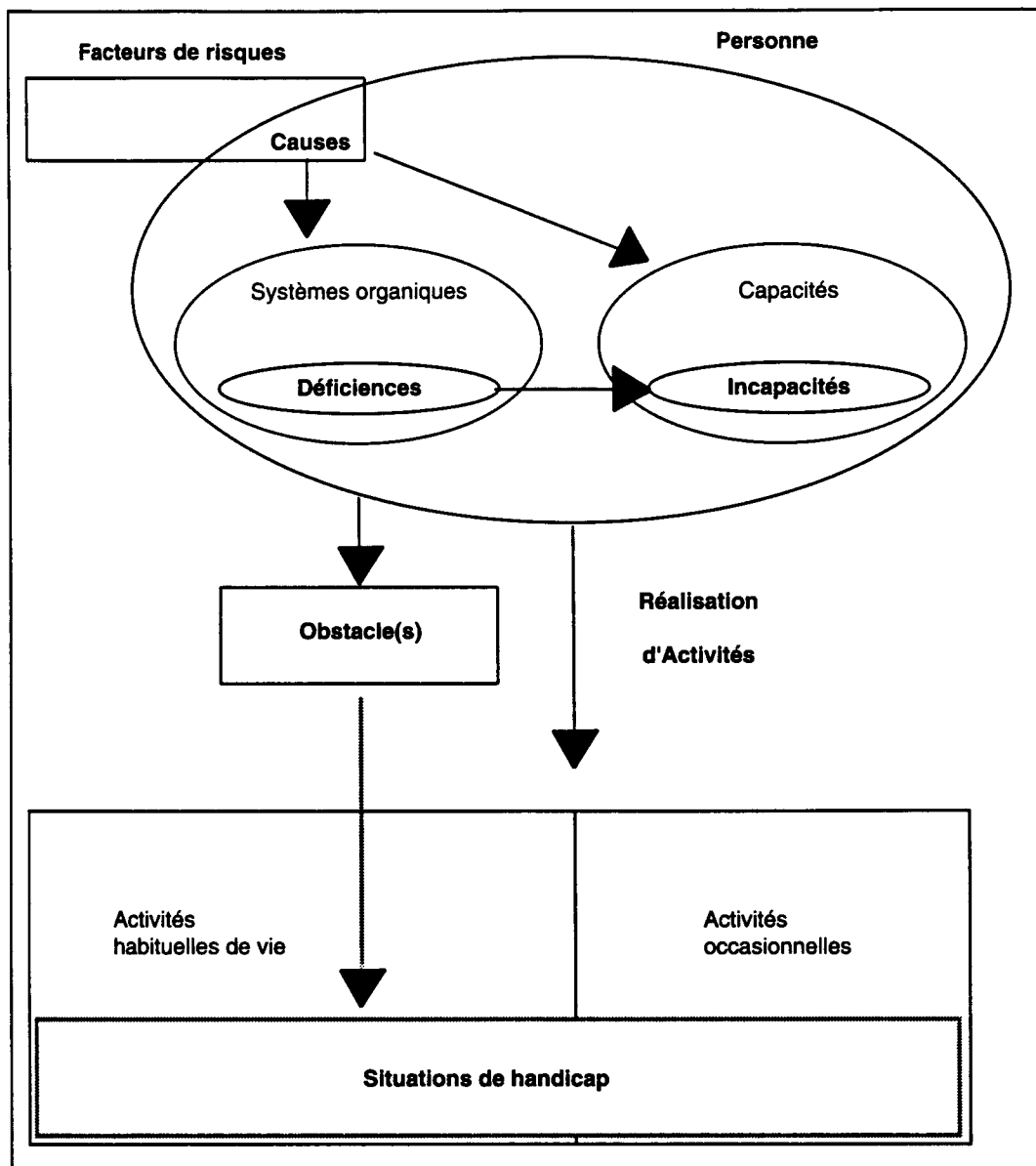
Notre proposition illustre que l'environnement est un ensemble d'éléments qui forme le cadre contextuel de vie de la personne. Des éléments précis de cet environnement provoqueront le processus de production de situations de handicap si et seulement si, lorsqu'entrant en interaction avec les déficiences ou incapacités d'une personne, ils entravent la réalisation d'une activité dans ce contexte.

Ainsi, les éléments de l'environnement ne peuvent être a priori qualifiés, puisque c'est au regard des déficiences et, ou des incapacités de la personne ainsi que des activités qu'elle désire réaliser dans ce contexte qu'il devient possible de préciser les différents types d'éléments de l'environnement, dans l'optique du processus de production de situations de handicap. Aussi, les éléments de l'environnement peuvent être de trois types.

Le premier type est l'élément neutre ; cet élément de l'environnement n'influence en rien la réalisation de l'activité désirée par une personne présentant des déficiences et, ou des incapacités.

Le deuxième type est l'élément positif qui, au regard des déficiences et, ou des incapacités de la personne, permet ou facilite la réalisation de l'activité souhaitée. Cet élément facilitant peut être présent "naturellement" dans un environnement parti-

FIGURE 2



culier ou encore s'avérer le fruit d'interventions délibérées telles les rampes d'accès aux édifices publics par exemple.

Le troisième type est l'élément négatif ; il constitue l'obstacle que nous avons défini précédemment. Cet élément de l'environnement devient obstacle lorsqu'en interaction avec les déficiences et, ou les incapacités de la personne il entrave la réalisation de l'activité désirée ou projetée dans cet environnement. Cet élément négatif ou obstacle peut également être présent "naturellement" dans un environnement particulier, mais encore, il peut résulter de l'inadéquation des moyens développés par ou pour la personne qui présente des déficiences et, ou des incapacités dans le but de lui éviter une situation de handicap. Cet obstacle, non prévu initialement, est sans doute difficile à imaginer dans les contextes de vie de personnes qui présentent des déficiences et, ou des incapacités d'ordres physique, moteur, visuel ou auditif. Toutefois, pour les personnes qui présentent des déficiences et, ou des incapacités d'ordre intellectuel, la création d'obstacles inédits, pourtant nés de bonnes intentions, nous semble un scénario possible.

Enfin, la figure que nous proposons tient compte de l'ensemble des activités potentiellement réalisables dans un contexte particulier. Les activités sont donc récurrentes (habitudes de vie) ou ponctuelles (occasionnelles) mais demeurent susceptibles d'être compromises, c'est-à-dire de constituer des situations de handicap pour la personne qui présente des déficiences et, ou des incapacités, compte tenu de l'obstacle rencontré.

Conclusion

En tenant compte des éléments de proposition du Comité québécois et de la Société canadienne de la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (CQCIDIH/SC-CIDIH ; 1991), notre texte avait pour objet de nourrir la réflexion déjà amorcée sur certains concepts reliés au processus de production de situations de handicap.

C'est donc à titre incitatif que nous avons apporté quelques modifications aux définitions des concepts d'obstacles environnementaux et de situations de handicap, en tâchant de respecter la dynamique interactive personne-environnement. C'est dans la même optique que nous avons également proposé quelques changements au modèle du processus de production de situations de handicap.

Références bibliographiques :

- **Comité québécois et Société canadienne de la CIDIH. Guide de formation.**
 Québec : Bibliothèque Nationale du Québec ; Bibliothèque Nationale du Canada ; 1993.
 Session de formation sur la classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps et la proposition du Comité québécois et de la Société canadienne de la CIDIH. 155 pages.
- **Fougeyrollas, Patrick ; Majeau, Pierre.**
 Processus de production des handicaps.
 Comment utiliser le modèle conceptuel - Exemples. Réseau International CIDIH : Août 1991 ; 4 (3).
- **Legendre, Renald.** Dictionnaire actuel de l'éducation. 2^e édition.
 Montréal / Paris : Guérin, Éditeur limitée / Éditions ESKA ; 1993. 1500 pages.
- **Lepage, François.** Éléments de logique contemporaine. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal ; Dunod, éditeur ; 1991. 198 pages.